

Flash Info Rando

le trimestriel de la fédération EquiLiberté 79

N°120 décembre 2022



Les Randonneurs du Bocage
en vadrouille



> equiliberte79.com



Sommaire

- 2 Edito
- 3 Assemblées Générales
- 4 Argumentaire
- 6 Gain de cause pour EquiLiberté
- 7 La Virée 2023
- 8 Certificat d'engagement
- 10 Les Cavaliers de l'Autize
- 12 L'ARB
- 13 Équitation Comportementale
- 15 Partenaires

Bulletin trimestriel

Direction publication : Maryse Ducrot

Fédération EquiLiberté 79

Association loi 1901 . Déclaration 20.04.2004

Modifiée le 05.01.2015 à Bressuire 79

N°ISSN : 2274-8245

siège social :

1 La Catin

79350 Faye-l'Abbesse

Journal gratuit diffusé par Internet

Crédits photo

Marina Discepoli

Stéphanie Gatineau

ARB

Chriss

Daniel Dubois

Patrick Cassant

Contacts

secretariat@equiliberte79.com

adhésions : 06 41 81 50 09

Informations générales : 06 75 08 38 09

Edito

Pour rappel, **EquiLiberté** défend activement l'équitation de loisir de pleine nature, hors contexte compétitif, ses pratiquants et ses itinéraires. **EquiLiberté** se bat contre toute forme de monopole de la gestion de nos activités.

En effet, sur demande d'EquiLiberté National et par décision rendue le 18 novembre 2022, le **Conseil d'État a annulé l'arrêté du 28 mars 2022** du Ministère des Sports accordant à la Fédération Française d'équitation la délégation pour l'activité "Tourisme équestre" (voir page 6)

Vous trouverez aussi dans ce Flash toutes les informations actuelles concernant le **certificat d'engagement de connaissance pour les détenteurs d'équidés**. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier, suivi attentivement par les administrateurs d'**EquiLiberté National**, en particulier par Thierry Colchen. (voir pages 8 et 9)

Lors de notre dernier Conseil d'Administration nous avons proposé un **soutien aux associations adhérentes**. le débat a abouti sur une confirmation de cette volonté en proposant aux associations qui auraient des besoins particuliers de nous les transmettre avant le 15 janvier. Dans un second temps nous réfléchirons à l'organisation et au mode d'attribution de ce soutien.

Le Salon du cheval d'Angers a permis de nombreux échanges tant avec le public qu'avec des représentants politiques. Le groupe de travail, réunissant les fédérations départementales qui participent au salon, va étudier diverses dispositions pour améliorer le stand. Une proposition d'animation en carrière est à l'étude.

Les Assemblées Générales d'EquiLiberté 79 auront lieu à Faye-l'Abbesse le 25 février 2023 (voir convocation page 4). Rappelons que votre présence est indispensable au bon fonctionnement de notre fédération. À la suite de ces AG, **EquiLiberté 79** vous offrira un buffet dînatoire pour profiter de nos échanges dans la convivialité qui nous caractérise.

La Virée 2023 aura lieu pour la première fois à Chiché sous une nouvelle forme le premier week-end de septembre. **EquiLiberté 79** compose une équipe de bénévoles issue de diverses associations afin d'assurer la préparation et l'organisation de notre rassemblement départemental. Nous demandons aux associations de présenter ce projet en interne et de nous communiquer lors de l'Assemblée Générale du samedi 25 février les noms des bénévoles qui souhaitent y participer. Nous serons ravis d'accueillir au sein de cette organisation les bénévoles ne faisant pas partie d'une association.

Nous avons décidé de **protéger la dénomination "la Virée"** auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Le dépôt a été fait le 17 Octobre 2022. Nul ne pourra prétendre une antériorité pour cet intitulé à partir de cette date. Ce dépôt sera entériné mi-mai.

Les circuits en attente depuis plusieurs années, suite à la réorganisation du schéma des randonnées du Conseil Départemental, vont pouvoir être examinés et validés d'ici le mois de juin avec la reprise du comité technique PDIPR. En attendant plusieurs réunions sont programmées par secteur et par famille. Nous aurons une première visioconférence le 12 janvier pour le secteur de l'Agglo 2B pour la famille des équidés.

La formation en trois sessions en Équitation Comportementale s'est achevée à l'Écurie de Bellevue à La Plaine avec le comportementaliste équin Fabien Rigaud. Les participants ont travaillé leurs chevaux d'une session à l'autre et les progrès réalisés ont réjoui tout un-e chacun-e. (voir page 13)

Nous vous informons qu'**EquiLiberté 79** a postulé auprès d'Equiliberté National pour organiser le **rassemblement national 2024 sur la commune d'Airvault**. Nous avons l'accord du conseil municipal de la ville et prendrons contact avec l'équipe municipale pour commencer à fonder les bases de cette collaboration.

Les membres du Conseil d'Administration d'**EquiLiberté 79** sont invités pour le **repas convivial du Conseil d'Administration qui aura lieu le 27 janvier** (le lieu sera précisé prochainement). Les conjoints y sont les bienvenus (par contre il leur faudra régler le montant de ce repas).

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une année 2023 qui vous comble de plaisir en compagnie de vos chers équidés

Maryse Ducrot . présidente



2023
avec

Par des randonneurs
Pour les randonneurs

EquiLiberté 79
Fédération départementale

Belles fêtes
de fin d'année

© Chrys

ADHÉRER

Les Tarifs de la saison prochaine restent inchangés. Equiliberté fait un effort financier important en faveur de ses adhérents en maintenant des tarifs particulièrement bas malgré les projets en cours.

TARIFS

Adhésion + RC pratiquant adulte : 30 € - Adhésion simple adulte : 23 €

Adhésion + RC pratiquant jeune : 21 € - Adhésion simple jeune : 15 €

Adhésion + RC association : 40 €

Adhésion Professionnel Équestre = 40 €

RCPD (Responsabilité Civile Personnelle Dirigeant) :

moins de 100 adhérents = 60 € - de 100 à 200 adhérents = 120 €

CONVOCATION aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire 2022

Le 25/02/2023 Assemblée Générale Ordinaire à 15h30 Salle Trinchot . Faye-L'Abbesse . 79350

Amis Randonneurs,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convier officiellement à l'Assemblée Générale de votre fédération départementale UDRE.EquiLiberté 79.

Sont invités à cette Assemblée Générale : les adhérents titulaires d'une carte EquiLiberté pour 2022 et pour 2023 ainsi que les invités.

Le pack du randonneur sera remis en cadeau aux nouveaux adhérents de la saison et à ceux de la saison précédente qui n'en avaient pas encore bénéficié.

À 15h30 Assemblée Générale statutaire

Ordre du jour :

- Constatation du quorum
- Accueil des personnalités
- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale de mars 2022 concernant l'exercice 2021
- Rapport Moral de l'exercice 2022. Vote
- Compte rendu financier de l'exercice 2022. Vote
- Projets et Budget prévisionnel 2023
- Élections statutaires des représentants au Conseil d'Administration
- Parole aux adhérents
- Questions diverses
- Débat

Note concernant la représentativité de chacun lors de nos Assemblées Générales selon les statuts. Chaque titulaire d'une adhésion, justifiée par sa carte EquiLiberté, a la possibilité de participer et de s'exprimer lors des votes. Toute personne ne pouvant participer à l'assemblée générale a la possibilité de confier son pouvoir à un adhérent présent le jour de l'assemblée générale. Chaque personne peut, au plus, disposer de 10 pouvoirs.

S'il fait partie d'une association adhérente à l'UDRE/EquiLiberté 79, il s'exprimera au travers du délégué de son association qui annoncera les votes de ses adhérents.

Fait à Argentonnay, le 27 novembre 2022 . Pour le Conseil d'Administration

La Présidente Maryse Ducrot



Le 25/02/2023 Assemblée Générale Extraordinaire à 18h Salle Trinchot . Faye-L'Abbesse . 79350

Ordre du jour : Ajout de l'article 18

ARTICLE 18. – ANNEXE

La fédération veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à la fédération les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de la fédération, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

POUVOIR

Je soussigné-e

Demeurant à

Titulaire d'une carte UDRE, à titre individuel, donne pouvoir à :

M.....

Demeurant.....

également titulaire d'une carte UDRE, à titre individuel, pour me représenter à l'Assemblée Générale citée ci-dessus. Il émargera les feuilles de présence, prendra part à tous les votes et discussions et, plus généralement, fera le nécessaire pour exercer les droits de tous les adhérents lors d'une telle réunion.

Date, Signature, précédée de la mention "Bon pour pouvoir"



ADHÉRER à EquiLiberté pour nous les randonneurs Des tarifs maintenus sans augmentation pour la saison

LES ITINÉRAIRES

Des itinéraires de randonnée personnalisables sur **EquiChemins EquiLiberté** agit de façon active et permanente :

- Préserver : entretien des chemins, opposition à la fermeture et à l'aliénation des chemins, réouverture de chemins abandonnés sur l'ensemble du territoire
- Développer : Identifier des nouveaux chemins
- Réaliser de nouveaux itinéraires en boucles ou en itinérance.
- Avantage : accroître l'offre d'itinéraires pour randonner (à pied, à cheval, en VVT ...)

LES HÉBERGEMENTS

Gîtes dont Relais Amis : EquiLiberté est le seul à proposer ce service
Un réseau basé sur la convivialité, le partage d'infos, randos, circuits, tourisme.

LA LOGISTIQUE DE RANDONNÉE

Le réseau d'**EquiLiberté** (2500 adhérents et associations), vous fournit des **conseils gratuits pour réussir l'organisation de votre séjour**, randonnée, ou manifestation.

EquiLiberté vous aide à trouver hébergements, balades, visites de sites historiques et pittoresques, produits du terroir et artisanat local...

LES ASSURANCES

Informer, conseiller, proposer des assurances (cavalier/chevaux/attelage) à des prix très compétitifs - (négociés groupe)

Sous conditions : RC Association équestre 40 €

EquiLiberté vous propose des contrats d'assurances conformes aux besoins avec des **garanties adaptées à la pratique de l'équitation de loisirs** pour toutes les manifestations

Une gestion personnalisée.

LES RENCONTRES ÉVÉNEMENTS

EquiLiberté c'est un état d'esprit de **convivialité et de partage.**

2500 cavaliers, meneurs, randonneurs indépendants et autonomes qui s'entraident, partagent leurs expériences, leurs récits et leur passion du cheval.

Organisation de manifestations

annuelles ou ponctuelles (Randonnées, Rassemblements, Fêtes, Salons, ...) Des journées de formation. Des rencontres ludiques

LA RÉGLEMENTATION

Assister les adhérents individuels, associations et fédérations dans la mise en place des nouvelles réglementations

EquiLiberté facilite le quotidien des propriétaires et des randonneurs en leur transmettant des règles simples, concrètes et actualisées à mettre en place

Gain de cause pour EquiLiberté

Pour rappel, EquiLiberté défend activement l'équitation de loisir de pleine nature, hors contexte compétitif, ses pratiquants et ses itinéraires. EquiLiberté se bat contre toute forme de monopole de la gestion de nos activités.



Par décision du Conseil d'Etat, EquiLiberté vient d'obtenir gain de cause !

Nous avons attaqué l'arrêté du 28 mars 2022 de la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des Sports, qui accordait à la Fédération Française d'Equitation la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport pour la pratique du "Tourisme Équestre".

Rappelons que la FFE s'était appuyée sur cette délégation illégale pour essayer de nuire à notre travail en intervenant auprès des diverses collectivités avec la prétention d'avoir compétence exclusive sur le tourisme équestre. Elle exigeait ainsi par exemple que son balisage soit obligatoire ou qu'elle soit la seule à pouvoir intervenir à la CDESI. Elle a ainsi écrit deux fois au moins au président du conseil départemental de Maine-et-Loire pour protester contre le fait que nous ayons un siège à la CDESI, que nous ayons une convention avec le département et que nous puissions présenter des itinéraires.

En Loire-Atlantique ces pratiques ont nui aux relations d'EquiLiberté 44 avec les collectivités et empêché son intégration à la CDESI. Il est probable que la FFE ait agi de la même façon ailleurs sans que nous en ayons connaissance.

Les sages du Conseil d'État ont estimé que la FFE était une fédération sportive et que « l'activité de "tourisme équestre", qui regroupe un ensemble d'activités d'extérieur liées au cheval, ne donne pas lieu à l'organisation de compétitions, à la différence d'activités voisines telles que les techniques de randonnée équestre de compétition et l'équitation culturelle de tradition et de travail, qui font l'objet d'attribution de délégations distinctes par l'arrêté attaqué. Par suite, en accordant pour cette activité la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport, le ministre chargé des sports a commis une erreur de droit. »

EquiLiberté se trouve ainsi conforté dans son rôle de défenseur du Tourisme Équestre.



Retrouver l'arrêt du conseil d'état sur <https://juricaf.org/arrret/FRANCE-CONSEILDESTAT-20221118-464269> ou taper sur internet [conseil d'état 464269](https://www.conseil-etat.fr/464269)



LA VIRÉE



les 2/09 &
3/09/2023

CHICHÉ

Informations publiées par Lettre
d'Info, sur le site equiliberte79.com
et sur le groupe FB courant avril

Programme
en cours de création

Contact . Réservation
Baptiste Richard
06 79 93 24 05





Certificat d'engagement de connaissance pour les détenteurs d'équidés / situation au 27 novembre 2022

L'essentiel

Vous trouverez ci-dessous un extrait de la publication de Maître Elodie Kassem, avocate en droit équin, qui résume bien les dispositions connues actuellement concernant la loi Dombrevail et son impact sur les détenteurs d'équidés particuliers.

À noter qu'il existe également des dispositions spécifiques pour les détenteurs à titre professionnel. Pour voir l'article complet suivre le lien

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=177887387977164&id=105690881863482

Maître Élodie Kassem - droit équin pour cet article qui clarifie le décret "visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes" (extrait)

En partenariat avec le GEFA- Groupement Équestre de France et d'Ailleurs (site internet : <https://gefa-asso.com/>) vous trouverez ci-dessous un résumé des nouvelles modalités de détention d'un équidé fixées par un décret du 18 juillet 2022 en application de la loi Loïc Dombrevail.

Toute personne détenant un équidé à des fins non professionnelles devra justifier à compter du 31 décembre 2022 de la détention **d'un certificat d'engagement de connaissance** délivré par un vétérinaire ou un organisme professionnel de la filière équine listé par un arrêté.

Le certificat doit être signé par le détenteur de l'équidé et comporter une mention manuscrite par laquelle il s'engage expressément à respecter les besoins de l'animal .

Le certificat devra également comporter plusieurs mentions obligatoires portant sur :

- 🐾 les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux des chevaux, y compris en cours de transport ;
- 🐾 les obligations relatives à la traçabilité et à l'identification de l'animal ;
- 🐾 les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins du cheval.

Tout non-professionnel de la filière équine doit pouvoir justifier de ce certificat à compter du 31 décembre 2022 même s'il détient déjà un équidé à cette date.

La liste des organismes professionnels de la filière équine habilités à délivrer ce certificat n'est pas encore publiée, il est donc conseillé de se rapprocher de son vétérinaire équin habituel pour le moment.

Aucune sanction n'est prévue à ce jour en l'absence de certificat.

Les étapes et le rôle d'EquiLiberté :



La loi 2021-1539, dite Dombreval "visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes", a été adoptée le 30 novembre 2021. Elle concerne les animaux de compagnie et les équidés.

La principale conséquence de cette loi pour nous, détenteurs non professionnels, **est l'obligation de disposer désormais d'un certificat de connaissance pour pouvoir détenir nos équidés, attribué par un professionnel de la filière.** Mais les modalités pour obtenir ce certificat restaient à définir par décret.

EquiLiberté a suivi les débats au Sénat et à l'Assemblée. En soi, le bien-être de nos chevaux étant inscrit dans nos statuts, l'esprit de cette loi ne nous posait pas de problèmes. Mais entre l'esprit d'une loi et son décret d'application, des distorsions pouvaient apparaître. Nous sommes donc intervenus, de même que d'autres associations comme le GEFA, auprès de la DGAL du ministère de l'agriculture en charge de la rédaction des décrets. EquiLiberté a fait plusieurs propositions dont deux ont déjà été retenues dans le premier décret, paru le 18 juillet 2022

- 🐾 **Tout d'abord pour que l'obtention du certificat de connaissance ne soit pas conditionnée au suivi obligatoire d'un cursus de formation, dit de sensibilisation,** (La FFE s'était mise sur les rangs pour un cursus en deux modules, théorique et pratique, moyennant licence obligatoire et journée de formation dans un centre).
- 🐾 **Ensuite pour que nos vétérinaires sanitaires, les mieux placés pour juger nos aptitudes, soient habilités à nous délivrer ce certificat.**

Un deuxième décret, paru le 24 octobre, fixe les sanctions prévues dans certains cas de non-respect de la réglementation. Ces sanctions relèvent de contraventions de 3ème classe et visent notamment le propriétaire d'un équidé qui ne s'assure pas, en cas de revente, que le nouveau détenteur, s'il s'agit d'un non professionnel, dispose bien du certificat de connaissance. Mais pour l'instant, aucune sanction n'est prévue en cas d'absence de certificat pour un détenteur d'équidés non professionnel.

Nous attendons maintenant la suite des décrets fixant d'une part le contenu de ce certificat de connaissance, et d'autre part la liste des organismes ou professionnels habilités à délivrer le certificat, en plus des vétérinaires sanitaires. EquiLiberté a demandé qu'une personne détenant le diplôme ATE fasse partie de cette liste.

Liens et remerciements

Nous remercions Maître Elodie Kassem et le groupement GEFA (Groupement Equestre de France et d'Ailleurs) pour leur participation dans ce projet et leur aimable autorisation pour la publication de cet article

Liens

- 🐾 Site du GEFA <https://gefa-asso.com/>
- 🐾 Site de maître Elodie Kassem, avocate en Droit <https://www.facebook.com/e.kassem.avocat>
- 🐾 Texte du décret du 18 Juillet 2022 'notamment ART. D. 211-2-1 et Art D.214-7-1 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046056772#:~:text=Notice%20%3A%20le%20d%3%A9cret%2C%20pris%20pour,certificats%20d'engagement%20et%20de>

Thierry Colchen



Les Cavaliers de l'Autize



24 & 25 septembre – La randonnée telle que nous l'aimons et la pratiquons.

Au menu de ce week-end automnal, des petites routes rurales, des chemins de terre agricoles, des itinéraires forestiers, des sentiers terreux, parfois même «sentiers pierreux». L'association des Cavaliers de l'Autize a proposé un nouveau circuit de 28 km balisé... Tantôt champêtres, tantôt bocagés. Pour cette énième édition, la rando de l'Autize 2022 s'est voulue technique et sportive. Les 42 randonneurs ont apprécié la variété des paysages et des écosystèmes traversés. Une belle balade alternant panoramas et fond de vallée boisée.



Cette excursion dans notre coin de campagne a parcouru les principaux sites d'ARDIN, BECELEUF, XAINTRAY et FENIOUX. Un petit bémol cette année, la manque d'eau dans nos gués. L'Autize était à sec, comme nous l'avons rarement vue. Dommage ! Mais ça n'enlève en rien le charme de cette jolie promenade.



Allez hop !!! Un pied ici, un pied là-bas... Pour rythmer cette déambulation bucolique, 2 pauses gourmandes ont été proposées. La première halte au 10e kilomètre, au lieu-dit de "La petite Lunardière"

où se situe une maison traditionnelle atypique. Il y règne un cadre végétal verdoyant et calme. L'association a ouvert le bal des pauses avec une dégustation d'huîtres, accompagnées de vin blanc, fortement appréciés avec un filet de jus de citron.



Le parcours continu, direction le Logis de Pichenin, ce château forme un quadrilatère entouré de douves. Il est encadré de chaque côté de dépendances qui forment une cour d'honneur. Ils abritent un four à pain et diverses granges. C'est un site classé magnifique ! Nous sommes au 20^{ème} kilomètre ...

Deuxième récréation ! C'est le vin rouge qui prônera ce répit ! Nos randonneurs goûteront cette fois-ci, les rillettes et pâtés maisons, confectionnés par le président de l'association lui-même. Apparemment, un régal pour tous.

Après avoir repris des forces, tout le monde maintient le cap, direction le Moulin de Pouzay. Pied-à-terre pour les cavaliers et les meneurs, les chevaux y retrouvent leur paddock. Tout le monde à l'air content. Ça ravit les bénévoles.

Une très belle éclaircie, permet aux randonneurs de goûter à l'apéritif maison, que l'association a baptisé "l'Autizette"... Un apéritif à base de rhum et agrémenté de ?

Les au revoir ne se feront pas de suite, car c'est un repas gourmand qui sera servi pour clôturer ce week-end. Une occasion de faire plus ample connaissance entre randonneurs et bénévoles puisque que tout le monde mangera ensemble attablé. Nous ripaillerons, mogettes, jambon braisé, pain cuit au feu de bois du Moulin et tiramisus.

Un plaisir partagé ! Tout le monde prend congé et se dit à l'année prochaine.

Un beau week-end qui restera riche en rencontres et en souvenirs.

À bientôt pour arpenter nos chemins...
LES CAVALIERS DE L'AUTIZE





L'Association des Randonneurs du Bocage



Depuis 1985 l'ARB parcourt les chemins divers et variés de l'hexagone de par sa présence sur les différentes manifestations d'EquiLiberté

Durant 37 ans, l'ARB a tracé son chemin et grâce à la nouvelle génération nous espérons continuer à galoper par monts et par vaux pendant encore de très nombreuses années.

Les portes de l'association restent bien évidemment ouvertes à tout nouvel adhérent qu'il soit cavalier, meneur, VTTiste ou marcheur.

À bientôt sur les chemins du bocage.

Les Randonneurs du Bocage vous proposent une toute nouvelle formule pour notre prochain rendez-vous du 28 mai : voir affiche ci-contre. N'hésitez pas à nous contacter

RANDONNÉE
de l'**ARB**

28 MAI
2023

INSCRIPTIONS
À PARTIR DE 8H

DÉPART ET ARRIVÉE
LE GRAND SAULE
79150 LA COUDRE

CIRCUITS
Pédestres
Cavaliers / Attelages / VTT

NOUVEAU
DÎNER
DANSANT

POSSIBILITÉ D'ARRIVER
DÈS LE SAMEDI SOIR
ET DE REPARTIR LE LUNDI

VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER AU
06 75 47 87 89 ou 07 71 01 33 96 ou par mail à luciale.nuell.79@hotmail.fr



Formation Equitation Comportementale

"L'équitation comportementale" ou "éthologique", plus qu'une méthode : une philosophie de la pratique équestre mêlant éthique, connaissance de la nature du cheval et technique d'éducation.

TROIS JOURS POUR APPRENDRE AU CHEVAL À APPRENDRE, C'EST LE DÉFI QU'A BRILLAMMENT RELEVÉ FABIEN RIGAUD, INSTRUCTEUR EN ÉQUITATION ÉTHOLOGIQUE AUPRÈS DE 9 CAVALIERS ET DE LEURS CHEVAUX



Organisées par **EquiLiberté 79** les 10/09, 08/10 et 05/11 aux Ecuries de Bellevue chez Dominique Raimbault, ces journées dédiées à l'équitation comportementale ont démontré que ces principes d'éducation s'appliquent à tous.

En effet, s'y sont côtoyés avec bonheur le poney mérens et les chevaux de Julie (Les Poney de Julie79), le superbe et impressionnant boulonnais Fébus de Déborah, le beau Jeff de Camille en cours de débouillage ainsi qu'Elixir l'espagnol promis aux concours de dressage.

Commencée par le travail à pied, cette formation s'est poursuivie, dès le deuxième jour, toujours en licol éthologique, par l'application de la même logique au travail monté. L'enseignement de Fabien a prouvé à tous que, quelles que soient la morphologie et l'histoire de nos chevaux ainsi que la discipline que nous souhaitons pratiquer avec eux, le premier devoir d'un cavalier est de comprendre comment le cheval apprend et s'éduque.





Nos partenaires



SOLUTIONS & PATRIMOINE
42 Avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
06 19 45 19 82

gyslain.bouillaud@gmail.com
<https://solutions-patrimoine.net/>



Bureau de Thouars
56 av. Emile Zola
79100 THOUARS
05 49 67 31 95

Bureau de Parthenay
20 rue Descartes
79200 PARTHENAY
05 49 71 18 43

contact@fbformation.fr

<https://www.fb-formation.com>



La Filière Équidés 79
265 Grand'rue,
79410 Échiré

<http://www.filiere-equides79.com/>



Conseil Départemental
Maison du département
Mail Lucie Aubrac
CS 58880 -79028 Niort Cedex

www.deux-sevres.fr/



Jean-Philippe Fradet
Le chemin bas
17630 La Flotte en Ré

fradetjeanphilippe@gmail.com

<https://www.jeanphilippefradet.com/contact.html>

Bois et Paille
Charpente Eddy Fruchard

17 route de Vautebis
79420 VAUSSEROUX
05 49 70 68 64

contact@boisstpaille.fr

<https://www.boisstpaille.fr/>